



**SOS VILLAGES  
D'ENFANTS  
HAÏTI**

## **TERMES DE REFERENCE**

### **CONSULTATION EXTERNE**

**AUDIT NATIONAL DE PROTECTION INFANTILE DANS LES PROGRAMMES DE  
SOS VILLAGES D'ENFANTS HAITI**

**Port-au-Prince, décembre 2025**



## Contents

1.	Mise en contexte .....	3
2.	Objectifs .....	4
2.1.	Objectif Général .....	4
2.2.	Objectifs spécifiques .....	4
3.	Méthodologie .....	5
4.	Lieux de l'audit .....	5
5.	Phases de l'Audit .....	5
6.	Profil du consultant/de la consultante .....	6
7.	Terme de la consultation .....	7
8.	Propriété Intellectuelle .....	7
9.	Couts et paiement .....	7
10.	Extrants à livrer .....	7



## 1. Mise en contexte

SOS Villages d'Enfants soutient les enfants ayant perdu leur prise en charge parentale, ou risquant de la perdre. De nombreux enfants bénéficiant d'une prise en charge SOS de type familial ou d'un soutien *via* les services de renforcement de la famille ou autres proposés par SOS Villages d'Enfants ont souffert d'abus, de négligence et d'exploitation. Une des principales priorités de l'organisation est d'offrir à ces enfants un environnement sûr et stimulant, où ils sont protégés de toute forme d'abus ou de danger. On parle dans ce contexte de *sauvegarde de l'enfant*.

La sauvegarde de l'enfant comprend l'ensemble des activités entreprises par une organisation pour garantir que ses collaborateurs, opérations et programmes ne nuisent pas aux enfants et ne les exposent pas au risque de subir des violences ou des abus, que des réactions adaptées et une gestion efficace des situations préoccupantes relevant du domaine de la sauvegarde de l'enfant soient en place, et que toute situation préoccupante concernant la sécurité d'un enfant dans ses programmes et au sein de la communauté où elle intervient soit signalée auprès des autorités compétentes.

L'approche de la sauvegarde de l'enfant de SOS Villages d'Enfants International s'appuie sur des bonnes pratiques et sur les cadres de travail reconnus à l'échelle internationale suivants :

- la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant;
- les Lignes directrices des Nations unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants ;
- les normes de protection infantile de *Keeping Children Safe*.

Les activités que nous menons dans le domaine de la sauvegarde de l'enfant sont également déterminées par la Politique SOS de protection de l'enfant, notre politique interne internationale contraignante pour toute l'organisation.

La Politique de protection de l'enfant va de pair avec un éventail de documents d'appui à la politique qui en détaille les différents aspects. Ces documents d'appui à la politique sont également contraignants pour toutes les associations membres, ainsi que pour le Secrétariat général. Il s'agit des documents qui suivent :

- le *Code de conduite* ;
- *La Politique de sauvegarde des enfants et des jeunes* ;
- *Œuvrer ensemble pour la protection de l'enfance* ;



- *Les rôles et responsabilités du GSC dans le cadre du signalement et des réactions en matière de protection de l'enfance ;*
- *La sécurité des enfants est l'affaire de tous : Les procédures de signalement et de réaction en matière de sauvegarde de l'enfant dans les associations membres ;*
- *SOS Villages d'enfants, Enquêtes liées à la sauvegarde de l'enfant.*

Toutes les fonctions et tous les collaborateurs de l'organisation doivent se conformer aux exigences minimales de qualité définies dans la Politique de protection de l'enfant et les documents d'appui à la politique liés. Il est important de suivre nos activités de sauvegarde de l'enfant de manière régulière, notamment grâce aux systèmes de gestion et de contrôle internes.

## **2. Objectifs**

### **2.1. Objectif Général**

L'audit de la sauvegarde de l'enfant s'attache à évaluer le respect de la Politique de protection de l'enfant et des documents d'appui à la politique liés et déterminer si les documents et procédures adéquats sont en place, et correctement appliqués en vue d'apporter des recommandations et des conseils, de favoriser l'échange de connaissances et de proposer d'autres services visant à ajouter de la valeur et à améliorer les opérations de l'Association nationale dans le domaine de la sauvegarde de l'enfant.

### **2.2. Objectifs spécifiques**

L'audit de la sauvegarde de l'enfant vise plus particulièrement à :

1. Tester la solidité de nos mesures de sauvegarde de l'enfant ;
2. Évaluer comment les divers collaborateurs, associés et partenaires concernés par la mise en œuvre du processus comprennent leurs rôles et leurs responsabilités ;
3. Recueillir des informations auprès des enfants et participants sur leurs expériences dans les différents programmes;
4. Identifier et promouvoir les bonnes pratiques de sauvegarde de l'enfant à travers toute l'organisation ;
5. Aider l'Association Nationale à identifier les lacunes et suggérer des solutions pour y palier, afin de sauvegarder efficacement les enfants pris en charge et soutenus par nos programmes ;
6. Établir un diagnostic de la situation des Enfants, Adolescents et Jeunes (EAJ) dans les programmes SOS Villages d'Enfants Haïti ;
7. Analyser les défis et les opportunités du cadre réglementaire national et de la réponse actuelle de SOS Villages d'Enfants Haïti pour les EAJ.



### 3. Méthodologie

Le/ la consultant (e) ou la firme de consultation doit soumettre une proposition technico-méthodologique pour la réalisation des objectifs de cette évaluation et des livrables attendus dans les délais impartis. SOS Villages d'Enfants est une organisation qui encourage l'utilisation de méthodologies de recherche-action participative dans la construction des résultats issus de la réflexion collective. Par conséquent, certains aspects à prendre en compte pour l'élaboration de la proposition méthodologique sont les suivants :

- Méthodologie mixte : collecte et analyse d'informations quantitatives et qualitatives ;
- Intégrer l'approche fondée sur les droits des enfants, dans l'analyse des informations et des propositions techniques ;
- Envisager l'examen documentaire et le témoignage de sources primaires et secondaires pour le processus de collecte de données ;
- Dans les processus de construction et de validation, prendre en compte la participation des adolescents et des jeunes des programmes, du personnel technique clé du bureau national et des programmes, des collaborateurs de soins et des personnes clés d'autres organisations et institutions concernées.
- Créer un horaire de travail en tenant compte des étapes à suivre pour atteindre les objectifs fixés et impliquer les différents acteurs et groupes d'intérêts.

### 4. Lieux de l'audit

L'audit sera réalisé pour tous les 10 services de l'organisation dans les trois sites d'intervention de l'Organisation en Haïti (Cap-Haïtien, Cayes, Santo) et au Bureau National

### 5. Phases de l'Audit

Phases	Considérations
<b>Phase 1</b>	<p><b>Préparation de l'audit</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Revue documentaire : examiner les stratégies et politiques organisationnelles et les documents organisationnels liés à la protection de l'enfant.</li><li>- Définition du plan de travail</li><li>- Finalisation de la méthodologie : affinement des questions d'évaluation, élaboration des outils</li><li>- Validation de la méthodologie et des outils par SOSVE</li><li>- Constitution de l'équipe de terrain</li></ul>



<b>Phase 2</b>	<p><b>Réalisation de l'audit</b> Recueillir les informations quantitatives et qualitatives pertinentes : entretien, focus groupe</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Analyse des informations collectées et validées.</li><li>- Réunions d'analyse d'informations en lien avec les différents indicateurs prédéfinis</li><li>- Logiciel de traitement d'information</li><li>- Rapport préliminaire</li></ul>
<b>Phase 3</b>	<p><b>Finalisation de l'audit</b> - Il s'agit de finaliser le document de l'audit avec les résultats qui proviennent des sources variées afin de garantir sa véracité - La soumission du rapport de l'évaluation avec les conclusions et recommandations pertinentes - Le partage des résultats de l'évaluation lors d'un atelier de validation avec les acteurs de mise en œuvre</p>

## 6. Profil du consultant/de la consultante

Le profil attendu du/ de la consultant (e) que ce soit un particulier ou une firme qui a la formation et l'expérience appropriées :

- Diplôme dans le champ des sciences sociales : psychologie, psychoéducation, travail social, sciences de l'éducation, sociologie ou dans une discipline connexe.
- Au moins cinq (5) années d'expérience dans le domaine de la protection de l'Enfant, de suivi et d'évaluation de stratégies, plans, programmes et projets dans le secteur social, idéalement liés au développement intégral des adolescents et des jeunes.
- Expérience confirmée dans la réalisation de diagnostics participatifs et de recherches sociales.
- Expérience significative en évaluation externe de projets de développement; d'audit programmatique;
- · Expérience de projets liés aux droits de l'enfant, à l'enfance et à la famille ;
- · Connaissance du contexte haïtien ;
- · Expérience dans le développement communautaire.
- · Expérience dans l'étude de l'intégration du genre ;
- · Compétences avérées en techniques participatives et animations d'ateliers, notamment pour un public enfant



- Capacité à mener des entretiens en créole

## **7. Terme de la consultation**

Le travail sera élaboré sur une période ne dépassant 75 jours ouvrables à partir du lancement prévu pour le mois **de Janvier 2026**, sur la base d'une planification qui tient compte des trois (3) phases présentées dans le point 5.

## **8. Propriété Intellectuelle**

Les **documents produits dans le cadre de cette consultation** seront transmis sans préjudice du droit d'auteur ou de la propriété intellectuelle à SOS Villages d'Enfants, qui aura le droit exclusif de publier ou de diffuser, sous quelque support que ce soit créé ou à créer, les documents qui proviennent de ces matériaux.

## **9. Couts et paiement**

Le/la Consultant (e) sera payé (e) une somme forfaitaire incluant tous les coûts afférents aux tâches et responsabilités qui lui sont confiées (honoraires, frais de voyages, logement, etc...) et dûment justifiés dans le dossier de l'Offre financière comme un tout inclusif.

Aussi, il faut noter qu'il n'y aura pas d'ajustement des coûts liés aux fluctuations du marché et qui seraient survenus après la conclusion du contrat.

Le paiement des émoluments du/de la consultant(e) se fera en trois tranches et de la manière suivante :

- Quarante pour cent (40%) après la remise et approbation du rapport de démarrage ;
- Trente pour cent (30%) après la remise de la première version de l'audit ;
- Trente pour cent (30%) après la remise du rapport tenant lieu de document final dûment accepté.

## **10. Extrants à livrer**

- Méthodologie et chronogramme d'activités de l'audit ;
- Rapport préliminaire de l'audit présentant clairement les résultats de l'audit avec la bibliographie consultée. La forme de présentation du rapport doit être préalablement accordée avec SOS Villages d'enfants ;
- Rapport final de l'audit incluant les recommandations de l'équipe de SOS Villages d'enfants ;
- Power Point résumant la présentation de l'audit ;
- Grille d'entretien, questionnaire, fiche documentaires, Photos, liste des personnes ou acteurs rencontrés.



**11. Méthodologie de travail :** Proposition de cadre de questionnement incluant des propositions de questions évaluatives, étapes de l'étude avec calendrier indicatif, acteurs consultés, réunions de restitution, méthodologie de collecte de l'information, documents produits, articulation avec SOS VE.

**12. Composition de l'équipe :** CV du ou des consultants proposés et références pertinentes ; expériences de collaboration entre les membres de l'équipe ; répartition des rôles et responsabilités dans le cadre de la consultance.

Les dossiers sont à envoyer par email à l'adresse électronique suivante : [recrutement@sos-haiti.org](mailto:recrutement@sos-haiti.org) au plus tard le 26 décembre 2025.